



LE TRAVAIL SOCIAL

AVEC DES PROFESSIONNELLS PROMOTEURS DE DROITS ET DE LIEN SOCIAL



MANIFESTE

En préambule, les signataires réaffirment la prééminence des valeurs fondamentales d'humanisme et de solidarité s'appuyant sur des textes définissant l'intervention des travailleurs sociaux. Victimes de la crise, les populations les plus en difficulté sur le plan social, sont désignées comme un poids financier pour les budgets dits sociaux. Les politiques publiques accompagnent l'accentuation des inégalités et de la paupérisation d'une partie de la population. Un nouveau management des interventions sociales se développe pour imposer un travail social soumis aux contraintes budgétaires.

C'est dans ce contexte social dégradé que :

le Président de la République a annoncé la tenue des états généraux du travail social à l'automne 2014. Plusieurs objectifs sont affichés dont : « Identifier et prioriser les leviers d'actions sous forme de propositions concrètes » et « Construire un plan d'actions pour réinventer le travail social de demain ». Les prochains mois vont être déterminants

pour les « professionnels du social » qui, bien qu'étant en première ligne sur le front de la crise, sont particulièrement méprisés dans la période.

C'est pourquoi nous devons aujourd'hui faire entendre la voix de toutes celles et de tous ceux qui, dans leur pratique quotidienne, concourent à la défense des droits des populations et à la réappropriation de leur intégrité physique et morale.

LES DROITS FONDAMENTAUX À RESTAURER

Les politiques toujours plus néolibérales produisent inégalités et exclusions tout en menant des attaques en règle contre les politiques sociales à partir desquelles s'est développé le travail social.

Les usagers du travail social sont les premières victimes des crises économiques et des politiques d'austérité, leurs droits fondamentaux doivent être garantis.

■ Le droit au travail, à un salaire décent, à un revenu de substitution :

Le taux de chômage « officiel » avoisine les 10 % de l'ensemble de la population active et touche environ 25 % de cette population dans les ZUS et jusqu'à 50 % des jeunes de ces « quartiers ». Le service public de l'emploi est sinistré alors que le chômage augmente. Depuis 25 ans le taux de pauvreté ne baisse plus. Plus de 8 millions, soit plus de 13 %, de la population, vit avec moins de 954 euros par mois. Le RSA qui était censé réduire d'un tiers la pauvreté dès la première année se heurte au mur de l'absence d'emploi pour les plus pauvres : à peine un tiers d'entre eux ont un emploi. Aujourd'hui, 1,4 million de Français survivent avec cette allocation. (492 euros/Mois pour 1 personne, 1 035 euros/mois pour un couple avec 2 enfants) alors que le seuil de pauvreté est fixé à 964 euros/mois pour une personne !

■ Le droit à un logement

La crise du logement, sans précédent depuis un demi-siècle, frappe particulièrement les populations les plus fragiles. Selon la Fondation Abbé Pierre, 3,8 millions de personnes sont privées de logement personnel et 2,8 millions vivent des conditions de logement très difficiles.

Environ 4,5 millions de logements sont sur-occupés et 1 million connaît une sur-occupation accentuée. Le Droit au logement opposable est « virtuel » : le nombre de ménages qui ont osé et pu le faire valoir est dérisoire.

Et quelle place pour l'accompagnement social au logement alors que c'est principalement le coût exorbitant des loyers au regard des ressources qui est responsable de l'exclusion ?

■ Le droit à la santé

Dans l'avalanche des mesures d'austérité prises au prétexte de la restauration de l'équilibre des comptes publics figurent les différentes mesures visant à restreindre l'accès à la santé : remboursements, forfaits et attaques contre l'hôpital public. La loi Hôpital Patient Santé et Territoires, au nom du dogme de la réduction des dépenses, crée des déserts sanitaires, pénalise les plus fragiles, aggrave les difficultés de fonctionnement de l'hôpital public et ouvre des autoroutes à la pénétration des intérêts privés sur le marché des actes médicaux les plus rentables.

La CMU a été une avancée, mais sur 6 millions de bénéficiaires potentiels de la CMU en 2008, 1,5 million n'y avait pas recours. Aujourd'hui, une partie de plus en plus importante de la population, la plus pauvre, ne dispose pas de complémentaire santé ou est très mal couverte contre certains risques. Conséquence, le renoncement aux soins se répand dangereusement.

Les services de PMI, assurent la prévention, le suivi des enfants et des femmes enceintes, l'accompagnement à l'éducation et la planification familiale. Les désengagements financiers, la raréfaction des profession-

nels de santé (numerus clausus, fermetures d'écoles, ...) sont les leviers de la casse de leurs missions.

■ Les droits des enfants et des familles

Dans tous les territoires, la pénurie des moyens conduit à une dégradation des situations qui limite l'exercice des missions de prévention et de protection de l'enfance.

Les attaques récurrentes contre l'école, la protection de l'enfance, la prévention spécialisée et la justice des mineurs ne font qu'aggraver la situation des jeunes des quartiers populaires pour lesquels la pénalisation à outrance et la mise à l'écart ne peuvent pas être la solution.

En ce qui concerne les personnes âgées, nombre de départements n'appliquent pas les textes en vigueur sur le droit à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie. Ils recourent à des barèmes qui majorent la participation des personnes à leur plan d'aide, ou restreignent l'accès au dispositif d'urgence prévu par la loi sans que l'État ne se donne les moyens d'exercer pleinement son rôle de contrôle de légalité.

■ Le droit au respect de la vie privée

Les contextes réglementaires liberticides et les organisations du travail dans une logique pure de gestion et d'optimisation des ressources ne respectent pas toujours le droit à l'information et à la protection des données confidentielles des usagers. Les travailleurs sociaux ne peuvent en être les seuls comptables.

Dans ce contexte, les travailleurs sociaux sont enjoint de répondre avec moins de moyens, en mettant en œuvre des dispositifs sociaux à l'efficacité plus que douteuse et en réalité comparable à une logique de guichets. Leur professionnalisme est contesté. **A contrario, les interventions sociales doivent, plus que jamais, s'affirmer comme l'exercice d'un droit. Le droit ne se négocie pas, il est inconditionnel.**





LES SERVICES PUBLICS VICTIMES DU DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT

La réforme des collectivités territoriales, la modernisation de l'action publique (MAP) et l'acte III de la décentralisation au prétexte de simplifier l'organisation administrative de la France et de générer des économies d'échelles, vise à supprimer des emplois et risque fort d'éloigner un peu plus le citoyen des décideurs politiques et ainsi de porter un coup supplémentaire à la démocratie.

Les Départements, confirmés comme acteurs majeurs dans le champ du « social » et promus « chefs de file » de l'action sociale par la seconde phase de la décentralisation, connaissent une forte progression de leurs dépenses.

Parmi elles, les allocations diverses et les dépenses d'hébergement ont connu une progression encore plus forte. Les dépenses de personnel sont désormais sous surveillance.

Après l'Etat, les Départements contraignent désormais leurs dépenses sociales au préjudice des publics les plus vulnérables. Les conséquences sont également lourdes sur les conditions de travail et les emplois, que ce soit dans les secteurs publics ou dans le secteur associatif conventionné.

Cette cure d'austérité réduit les moyens d'intervention publique au moment où la demande sociale devient plus forte. Elle

enclenche la spirale « récessionniste » qui, dans cette logique infernale, appellera de nouveaux plans d'austérité dont la cible sera à nouveau les plus pauvres. Nous réaffirmons que les services publics sont un puissant levier de cohésion sociale et de lutte contre les inégalités. Ils sont créateurs de richesses et ont donc besoin d'être soutenus et développés, et ce particulièrement en période de crise.

Ce sont bien les politiques publiques qu'il faut repenser de façon urgente avec des moyens à la hauteur, et non les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux qui devraient s'adapter à la crise !

UN NOUVEAU MANAGEMENT A REMETTRE EN CAUSE

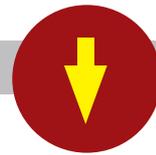
Pour faire plus avec moins, les méthodes éprouvées du secteur marchand sont appelées à la rescousse. Un nouveau vocabulaire issu du monde de l'entreprise, et propagé par les cabinets de consultants, se répand dans l'action sociale. Plus qu'illustrer et accompagner le glissement des fondements des métiers du social, il en constitue l'un des ressorts.

Parallèlement à l'euphémisation du vocable social, un nouveau mode de management des professionnels du social a été instauré. Qu'il soit faussement participatif ou musclé, il individualise, au sein des projets de services, les objectifs personnels au nom de la responsabilité de chacun et de sa prétendue autonomie d'action. Il joue de l'individualisation des revenus notamment par le régime indemnitaire qui prend de plus en plus de place dans la part de rémunération. Il peut brandir l'arme de l'évaluation, des promotions et avancements et des gratifications

symboliques. Il recourt au besoin à la mobilité sous la contrainte pour isoler, faire perdre les repères et les soutiens, parfois même aux humiliations, à la maltraitance ou au harcèlement.

Au nom des besoins nouveaux de publics et au prétexte que « le monde change », et que « nous ne pouvons pas en rester les spectateurs passifs sinon... », des réorganisations des services sont menées sans réelle évaluation des résultats supposés bénéfiques pour les publics et les personnels. Les réorganisations en rafale des services, des procédures, des outils, les audits, produisent un effet de sidération, la déstabilisation, le doute sur les capacités professionnelles, la perte de maîtrise de l'action et même de sens du travail. Différents éléments convergent pour restreindre l'autonomie, déresponsabiliser les agents tout en prétendant l'inverse. Les cadres législatifs de plus en plus nombreux

et normatifs, l'exigence d'efficacité à court terme au niveau national, et l'empilement des dispositifs tendent de plus en plus à définir l'action sociale à partir des réponses administrativement et budgétairement souhaitables. L'automatisation de certaines procédures par les outils informatiques et par les recettes formatées des cabinets de consultants y contribue. Le temps du dialogue avec l'utilisateur, de la réflexion personnelle et avec les collègues, doit laisser la place à une réponse immédiate et standardisée. Le recentrage des services sur l'activité d'accueil en recourant de façon inappropriée aux agents administratifs se répand, dans le travail social comme ailleurs, au prétexte de répondre de façon plus efficace aux besoins du public. En réalité, il vise souvent à produire un effet « de vitrine », à masquer la raréfaction des moyens, à gérer la pénurie en travailleurs sociaux et à orienter le travail sur des pratiques du type « question-réponse » et non plus sur l'écoute et l'accompagnement dans la durée. De ce management découle : souffrance professionnelle, désengagement, repli individualiste et perte d'identité professionnelle.



DÉFENDRE LE TRAVAIL SOCIAL AU SERVICE DES USAGERS

Depuis plus de 30 ans, les différents métiers du secteur social ont su dépasser leurs corporatismes. Un fort mouvement a refusé leur instrumentalisation comme auxiliaires d'un système de production et de consommation contesté. Ils refusaient de devenir des agents de régulation sociale. En se qualifiant de « travailleurs sociaux », ils se reconnaissaient alors comme des travailleurs parmi les autres, avec une complémentarité de leurs expertises et technicités, une éthique et une déontologie. Ils s'affirmaient dans un travail social émancipateur et porteur de transformation sociale. Aujourd'hui, les travailleurs sociaux doivent lutter contre la perte de sens lorsque travail social rime avec dispositif social, lorsqu'un amalgame est fait entre objectifs et moyens, lorsque le travail social est réduit à l'instruction d'aides légales ou facultatives. Il y a perte de sens lorsque l'action sociale n'est évaluée

qu'au travers de données quantitatives, sous couvert de performance et de rentabilité. Les attaques contre le travail social et ses personnels sont tout à fait semblables à celles perpétrées contre les autres services rendus à la population et contre les salariés de ces secteurs (enseignement, santé, justice...). Certains épuisés et désabusés s'isolent. D'autres relèvent la tête et ouvrent une autre voie : celle des mobilisations dans lesquelles ils ont souvent joué un rôle moteur, par exemple : le refus de dévaloriser les métiers et les services de la petite enfance, les revendications défendues avec les associations et les usagers contre la réduction drastique des moyens d'hébergement d'urgence, la défense du système de santé... Ces foyers de résistance à la démolition du service public dérangent. Il serait tellement plus simple de n'avoir que des exécutants de procédures derrière des guichets !

Pour les syndicats CGT, FSU, FAFP, Sud Solidaires, c'est bien de nouvelles politiques sociales, un nouveau travail social échappant à la logique marchande qu'il faut imposer et la valorisation des métiers du secteur social qu'il faut exiger. Les professionnels du travail social, avec leurs organisations syndicales, seront présents pour le rappeler dans les différentes initiatives qui auront lieu autour des états généraux.

DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC ET LA RECONNAISSANCE DES MÉTIERS AU CŒUR DE LA BATAILLE

L'absence de reconnaissance de nos professions entraîne la dévalorisation de nos qualifications.

Comme beaucoup d'autres personnels, les travailleurs sociaux, qu'ils relèvent des collectivités territoriales, des administrations de l'État, des établissements hospitaliers ou du secteur associatif, s'inquiètent de la dérive de leurs métiers et s'indignent du mépris des dirigeants à leur égard : rémunération, qualification, technicité, conditions de travail...

La lutte menée depuis plus de 20 ans par les travailleurs sociaux pour la reconnaissance de leurs qualifications s'inscrit complètement dans cette conception du travail social et du service public, il s'agit bien de faire

enfin reconnaître l'expertise et la responsabilité des travailleurs sociaux à parité avec les autres filières

- par une revalorisation statutaire et salariale pour l'ensemble des diplômés du niveau 5 au niveau I ;
- par la reconnaissance des Diplômes d'État validés a minima par 3 années de formation au niveau II du RNCP ;
- par le reclassement des Assistants sociaux, Éducateurs spécialisés, Éducateurs de jeunes enfants et Conseillers en économie sociale et familiale en catégorie A type et la traduction dans les conventions collectives pour le privé ;
- par un véritable déroulement de carrière en catégorie A pour les conseillers socio-éducatifs ;

- par la reconnaissance de la pénibilité ;
- pour les étudiants, les financements nécessaires pour permettre aux étudiants stagiaires de suivre leur parcours de formation.

